

## Corse - Activité 2022

Cette nouvelle édition des fiches régionales relatives à l'activité d'assistance médicale à la procréation (AMP) en 2022, dresse le bilan de la situation de chaque région au regard de ses activités.

Les fiches régionales décrivent de façon détaillée la répartition des activités d'AMP réalisées au sein de chaque région. Elles présentent notamment certaines activités spécifiques qui demandent des infrastructures, un savoir-faire, et des autorisations particulières. Certaines ne sont pas assez développées au plan national ou inégalement réparties comme le don d'ovocytes, la préservation de la fertilité et l'accueil d'embryons.

L'activité d'AMP en contexte viral y est aussi décrite et concerne la prise en charge des patients infectés par le VIH, le VHB et/ou le VHC.

Les informations fournies dans ces documents peuvent servir de support à la réflexion sur l'organisation territoriale des soins et ainsi contribuer à améliorer les conditions d'accès et de prise en charge des personnes ayant recours à une AMP. Elles complètent les analyses réalisées dans le rapport d'activité médical et scientifique (RAMS) (<https://rams.agence-biomedecine.fr/assistance-medecale-la-procreation>); Partie Répartition régionale des activités. Elles sont toutefois plutôt succinctes, dans la mesure où leur source, les rapports d'activité des centres, est constituée de données agrégées. L'analyse régionale présentée dans ce rapport est celle de l'activité des centres exerçant dans la région.

D'autres informations viennent compléter les fiches régionales et le RAMS:

- Une évaluation des résultats des centres est réalisée chaque année. Les résultats de cette évaluation sont accessibles sur le site de l'Agence avec le lien suivant: <https://www.agence-biomedecine.fr/Evaluations>.

Le registre national des fécondations in vitro (FIV), recueillant des données individuelles, connaît actuellement une montée en charge importante. Dans un avenir proche, il permettra lui aussi d'affiner les indicateurs analysés et de décrire par exemple les flux des bénéficiaires entre les régions.

A savoir : Le plan PEGh (Procréation Embryologie et Génétique humaines) 2022-2026 de l'Agence de la biomédecine prévoit de contribuer à assurer les conditions d'un accès équitable à des soins sécurisés de qualité et à la planification de l'offre de soins dans tous les domaines de la PEGh, en particulier dans le but d'atteindre l'autosuffisance nationale en termes de dons d'ovocytes et de faciliter la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité conformément au Plan Cancer. Dans le cadre de ce plan, la contribution de l'Agence de la biomédecine à la réflexion des agences régionales de santé est prévue et l'Agence se met donc à la disposition des ARS qui le souhaiteraient.

## NOTE METHODOLOGIQUE

### Objectif

L'objectif des fiches régionales est de décrire les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) au niveau de chaque région. Elles permettent de comparer, de manière purement descriptive, les activités de chaque région à l'activité nationale. Les informations présentées dans ces fiches viennent compléter le rapport médical et scientifique publié sur le site de l'Agence en septembre 2024.

### Principes généraux

L'Agence de la biomédecine propose ici une synthèse des activités à l'échelle régionale afin d'aider chaque Agence régionale de santé à connaître l'activité au sein de sa région et à assurer ses missions en terme d'organisation de l'offre de soins.

### Origine des données

Les activités d'assistance médicale à la procréation (AMP) sont évaluées à partir des rapports annuels et des données du registre des FIV que les centres clinico-biologiques et les laboratoires d'AMP sont tenus réglementairement d'adresser à l'Agence de la biomédecine concernant les activités d'AMP pour lesquelles ils sont autorisés.

Les rapports annuels des centres et données du registre des FIV sont transmis au 31 décembre de chaque année pour la totalité des activités pratiquées l'année précédente afin de récupérer les informations concernant les naissances issues des tentatives. La base de données utilisée par l'Agence pour la collecte des activités de l'année 2022 a été figée en avril 2024.

En 2022, 105 centres clinico-biologiques (dont un centre ayant transmis qu'une partielle partie de son activité dans les délais impartis) et 71 laboratoires de biologie médicale réalisant des préparations de sperme en vue d'insémination étaient autorisés et ont pratiqué une ou plusieurs activités d'AMP.

Les indicateurs fournis (tableaux 1 à 10) sont le reflet de l'activité déclarée par les centres dans leurs rapports d'activité. Malgré des contrôles qualité et des règles d'imputation établies, des incohérences et des imperfections peuvent subsister.

Les flux des patientes entre les régions (tableaux 11 à 13) sont évalués à partir des données du registre FIV : les départements de résidence des femmes prises en charge au moins une fois en 2022 pour une ponction d'ovocytes, hors ponction réalisée en vue de don ou de préservation de la fertilité, et les départements des centres d'AMP dans lesquels ces ponctions ont été réalisées sont analysés. Les régions de résidence des femmes des DROM ne pouvant être distinguées, l'analyse porte uniquement sur les flux métropolitains.

### Description des indicateurs

#### ***Organisation territoriale de l'offre de soins***

L'organisation territoriale de l'offre de soins est décrite dans les tableaux AMP1, AMP2, AMP3 et AMP4. Elle permet de lister les centres et les laboratoires, leurs activités d'AMP respectives et le nombre de tentatives réalisées par centre et par technique.

#### ***Activité régionale dans l'activité nationale***

## NOTE METHODOLOGIQUE

La part de l'activité régionale au sein de l'activité nationale est décrite par le nombre de tentatives réalisées dans la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (tableau AMP5) ainsi que par le pourcentage de tentatives et d'enfants nés dans la région sur l'ensemble des tentatives et des enfants nés en France, selon la technique et l'origine des gamètes (tableau AMP6).

## NOTE METHODOLOGIQUE

### ***Fécondation in vitro***

Le tableau AMP7 donne certaines caractéristiques régionales et nationales des tentatives de fécondation in vitro de l'année 2022.

### ***Activités spécifiques : don de gamètes et accueil d'embryons, conservations des gamètes et des tissus germinaux, conservation des embryons***

L'activité régionale de don d'ovocytes est décrite dans le tableau AMP8, afin de permettre une réflexion sur le développement nécessaire de cette activité à hauteur des besoins au sein de chaque région. Par ailleurs, il présente également les données relatives au don de spermatozoïdes et à l'accueil d'embryons.

Les activités de conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue à des fins de préservation de la fertilité sont également décrites et mises en regard de l'activité nationale (tableau AMP9).

Le tableau AMP10 présente le nombre d'embryons conservés au 31 décembre 2022 et le nombre de couples concernés au niveau régional et national en fonction du statut du projet parental.

### ***Flux entrants et sortants***

Les flux entrants et sortants de la région, ainsi que les régions de résidence des femmes prises en charge dans la région Corse et les régions des centres d'AMP où ont été ponctionnées les femmes résidant en Corse sont présentés dans les tableaux 11 à 13.

### **Perspectives**

Les fiches régionales donnent l'occasion de rappeler que deux activités doivent être particulièrement développées au sein de chaque région afin de répondre aux objectifs de santé publique, d'équité d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge des personnes ayant recours à une AMP :

- Le don d'ovocytes : l'insuffisance de donneuses en France entraîne le déplacement de nombreux couples à l'étranger, dans des pays où la qualité et la sécurité des soins ne répondent pas aux mêmes exigences qu'en France ; l'objectif poursuivi est de développer une autosuffisance nationale et donc une activité appropriée dans chaque région.
- La préservation de la fertilité : l'activité de préservation de la fertilité mise en regard de la fréquence des cancers de jeunes patients reste insuffisante. Les liens entre centres de cancérologie et centres autorisés pour la conservation des gamètes et des tissus germinaux à usage autologue sont certainement à renforcer à hauteur des besoins de chaque région. Le plan cancer a pris en compte ces nouveaux besoins en lien avec la mise en place de plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité réparties sur le territoire.
- Les évolutions législatives (loi de bioéthique de 2021) : la loi ouvre notamment la possibilité d'accès à l'AMP à toutes les femmes, ou l'autoconservation non médicale des gamètes. Ces nouveaux droits nécessitent un développement adéquat de l'activité régionale sans impact sur la qualité, l'équité et les délais d'accès aux soins.

## COMMENTAIRES : Corse

### Centres et activités pratiquées

En 2022, l'offre de soins en assistance médicale à la procréation est assurée dans la région Corse par un laboratoire de biologie médicale qui réalise les préparations de sperme en vue d'insémination artificielle (Tableau AMP2).

La région ne disposant pas de centre clinico-biologique, les activités de fécondation *in vitro*, avec ou sans tiers donneurs, de conservation médicale de gamètes et tissus germinaux ne sont pas proposées.

En 2022 les patientes domiciliées en Corse qui ont pu bénéficier d'un accès à l'AMP, ont été prises en charge pour une ponction par des centres d'AMP localisés principalement en région Provence-Alpes-Côte d'azur (89,9%), et en Ile-de-France (7%) (tableau AMP13).

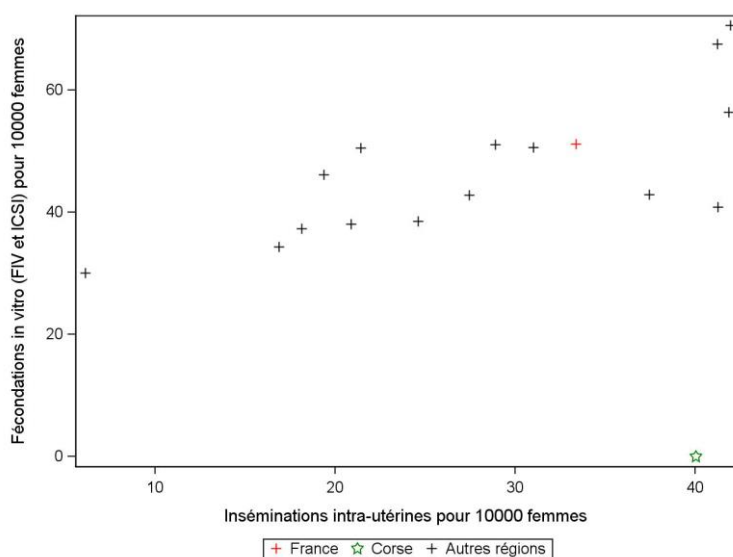
### Activité

La population de Corse compte 0,5% des femmes en âge de procréer observées en France (Tableau AMP1).

Le nombre de cycles d'insémination intra-utérine de la région rapporté au nombre de femmes en âge de procréer était supérieure à la moyenne nationale (40 contre 37,6 tentatives pour 10 000 femmes en âge de procréer). Seules des inséminations réalisées avec spermatozoïdes du conjoint ont été réalisées, aucune activité avec spermatozoïdes de donneurs n'est recensée.

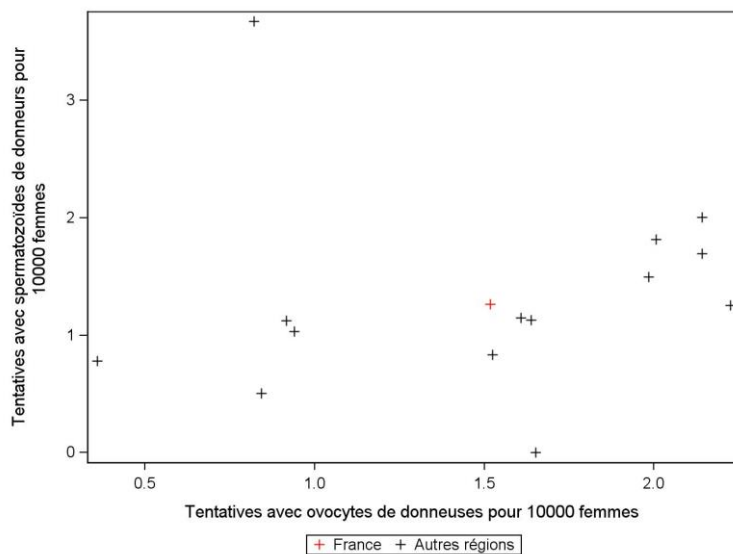
Globalement, les centres de la région Corse ont réalisé 0,6% des inséminations intra-utérines françaises de 2022 (Tableau AMP5).

**Figure AMP1 : Activités régionales d'AMP intraconjugale\* rapportées à la population des femmes en âge de procréer**



\*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV,ICSI) réalisées en intraconjugal

**Figure AMP2 : Activités régionales de tentatives avec don\* rapportées à la population des femmes en âge de procréer**



\*Ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) réalisées avec don de spermatozoïdes et mises en fécondation réalisées avec ovocytes de donneuses

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

**Tableau AMP1 : Nombre de femmes en âge de procréer (18 à 45 ans) en 2022**

Corse	France	%
52942	11431714	0.5%

**Tableau AMP2 : Activité d'AMP déclarée en 2022 par centre**

Numéro du centre	Ville	Etablissement*	IA	Fécondation in vitro (FIV ICSI TEC)	Don de sperme	Don d'ovocytes	Accueil d'embryons	Préservation de la fertilité	AMP en contexte viral
2001B			X						

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2022

IA : Insémination artificielle ; FIV : Fécondation in vitro ; ICSI : Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes ; TEC : Transfert d'embryons congelés

## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

**Tableau AMP3 : Nombre de tentatives[1] d'AMP par centre en intraconjugal en 2022**

			Intraconjugale
			Insémination intra-utérine
			.
N°	Ville	Etablissement*	
2001B			212
<b>Total Région</b>			212

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2022

FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés

[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés



## ORGANISATION TERRITORIALE DE L'OFFRE DE SOINS

### Tableau AMP4 : Nombre de tentatives[1] par centre pour l'activité d'AMP avec don en 2022

#### Aucun centre autorisé en Corse

\* La dénomination des établissements correspond à la situation administrative des établissements en 2022  
FIV : fécondation in vitro, ICSI : injection intracytoplasmique de spermatozoïdes, TEC : transfert d'embryons congelés  
[1] Nombre de cycles d'insémination artificielle, nombre de ponctions d'ovocytes, nombre de transferts d'embryons congelés

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP5 : Nombre de tentatives par nombre de femmes en âge de procréer par technique en 2022

		Corse	France
Origine des gamètes	Technique	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)	Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	40.04	33.39
	FIV hors ICSI	.	17.36
	ICSI	.	33.16
	TEC	.	44.21
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	0.63
Don de sperme	Insémination intra-utérine	.	4.17
	Fécondation in vitro sans et av	.	0.00
	FIV hors ICSI	.	0.16
	ICSI	.	1.28
	TEC	.	0.90
Don d'ovocytes	ICSI avec ovocytes décongelés	.	0.08
	FIV hors ICSI	.	0.02
	ICSI	.	1.25

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

		Corse	France
<b>Origine des gamètes</b>	<b>Technique</b>	<b>Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer dans la région (pour 10000)</b>	<b>Nombre de tentative par nombre de femmes en âge de procréer en France (pour 10000)</b>
	TEC	.	1.18
Accueil d'embryons	TEC	.	0.15

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

Tableau AMP6 : Nombre de tentatives[1] et nombre d'enfants nés vivants en 2022

Origine des gamètes	Technique	Corse		France		Rapport région \ France	
		Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
Intraconjugale	Insémination intra-utérine	212	.	38165	4343	0.6%	.
	FIV hors ICSI	.	.	19851	2845	.	.
	ICSI	.	.	37912	5459	.	.
	TEC	.	.	50545	12131	.	.
	ICSI avec ovocytes décongelés	.	.	723	97	.	.
Don de sperme	Insémination intra-utérine	.	.	4765	844	.	.
	Fécondation in vitro sans et av	.	.	0	.	.	.
	FIV hors ICSI	.	.	184	20	.	.
	ICSI	.	.	1464	209	.	.
	TEC	.	.	1029	220	.	.
Don d'ovocytes	ICSI avec ovocytes décongelés	.	.	87	23	.	.
	FIV hors ICSI	.	.	22	4	.	.
	ICSI	.	.	1426	243	.	.

## ACTIVITE REGIONALE DANS L'ACTIVITE NATIONALE

		Corse		France		Rapport région \ France	
Origine des gamètes	Technique	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives	Enfants nés vivants	Tentatives région \ Tentatives France (%)	Nombre d'enfants nés vivants région \ Nombre d'enfants nés vivants France (%)
	TEC	.	.	1349	315	.	.
Accueil d'embryons	TEC	.	.	169	41	.	.

[1] Tentatives : Cycles d'insémination artificielle (IIU, IIC) ; ponctions d'ovocytes dans le cadre des fécondations in vitro (FIV, ICSI) ; transferts d'embryons congelés (TEC)

## FECONDATION IN VITRO

### Tableau AMP7 : Caractéristiques des fécondations in vitro en 2022

#### Aucun centre autorisé en Corse

(1) : Ponctions d'ovocytes FIV ou ICSI

(2) : Ponctions d'ovocytes dans le cadre des FIV/ICSI ou transfert d'embryons congelés

## ACTIVITES SPECIFIQUES : DON DE GAMETES ET D'EMBRYONS

Tableau AMP8 : Don de gamètes et accueil d'embryons en 2022

		Corse			France		
		2020	2021	2022	2020	2021	2022
Don de spermatozoïdes	DONNEURS : Donneurs acceptés dont le sperme a été congelé dans l'année	0	0	0	135	399	714
	RECEVEURS : Couples ayant effectué au moins une tentative d'AMP	0	0	0	1591	1598	3575
Don d'ovocytes	DONNEUSES : Ponctions réalisées dans l'année	0	0	0	489	920	943
	RECEVEUSES : Nouvelles demandes acceptées	0	0	0	1087	1332	1358
	RECEVEUSES : Receveuses ayant bénéficié d'un don d'ovocytes	0	0	0	975	1415	1584
Accueil d'embryons	COUPLES DONNEURS : Couples donneurs dont les embryons ont été accueillis	0	0	0	147	148	148
	COUPLES RECEVEURS : Couples receveurs ayant bénéficié d'un accueil d'embryons	0	0	0	146	155	156

## ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES GAMETES ET DES TISSUS GERMINAUX

Tableau AMP9 : Préservation de la fertilité : conservation de gamètes et de tissus germinaux en 2022

Aucun centre autorisé en Corse

		Corse	France
Spermatozoïdes	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	8751
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	88035
Ovocytes	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	4012
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	15146
Tissus testiculaires	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	149
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	1456
Tissus ovariens	Nouvelles autoconservations (Patients)	.	358
	Autoconservations au 31/12 (Patients)	.	4666



## ACTIVITES SPECIFIQUES : CONSERVATION DES EMBRYONS

Tableau AMP10 : Conservation d'embryons au 31 décembre 2022

Aucun centre autorisé en Corse

	Corse				France			
	Embryons		Couples		Embryons		Couples	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Projet parental en cours	.	.	.	.	237543	77.3	80008	76.1
Abandon du projet parental	.	.	.	.	27552	9	9668	9.2
Défaut de réponse ou désaccord du couple	.	.	.	.	42303	13.8	15411	14.7
Total des embryons en cours de conservation	.	.	.	.	307398	.	105087	.

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

Tableau AMP11 : Flux entrants et sortants de 2022

	Corse	Moyenne des régions (hors DROM)
Flux entrants*	.	8,3%
Flux sortants**	100%	16,7%

\* Part des femmes résidant hors de la région Corse parmi les femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes dans la région Corse

\*\* Part des femmes hospitalisées pour une ponction d'ovocytes hors de la région Corse parmi les femmes résidant en Corse

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

**Tableau AMP12 : Région de résidence des femmes hospitalisées en 2022 dans la région Corse pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP**

Région de résidence des femmes hospitalisées en Corse		
Total	Total	100%

## FLUX ENTRANTS ET SORTANTS

**Tableau AMP13 : Région où les femmes résidant en Corse ont été hospitalisées pour une ponction d'ovocytes en vue d'AMP en 2022.**

Région des centres d'AMP		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Provence-Alpes-Côte d'Azur	89,9%
Ile-de-France	Ile-de-France	7,04%
Occitanie	Languedoc-Roussillon	1,01%
Nouvelle-Aquitaine	Aquitaine	1,01%
Bretagne	Bretagne	0,50%
Grand Est	Champagne-Ardenne	0,50%
<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>